



COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :  
29/03/2016  
Date d'affichage :  
29/03/2016

Membres en exercice : 29  
Présents : 25  
Représentés : 4  
Votants : 29

Étaient présents :  
Monsieur Éric BAREILLE  
Madame Maria BOISANTÉ  
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ  
Monsieur Robert LEBRUN  
Madame Martine AMRANE  
Monsieur Rachid BENYACHOU  
Madame Marie-Odile MARCISSET  
Monsieur Isa TOPALOGU  
Madame Nathalie CHARPENTIER  
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT  
Madame Chantal VEYSSADE  
Madame Françoise COSTO  
Madame Françoise CELESTIN  
Madame Sylvie JAMI  
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY  
Madame Jessica DELATTRE  
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI  
Monsieur Serge BARDY  
Madame Catherine GUILCHER  
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE  
Madame Françoise GAUDOT  
Monsieur Jérôme DUMOULIN  
Monsieur Vincent WEILER  
Monsieur Didier EUDE  
Madame Laurence PAROUTY

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Monsieur Jean-Marc MELLIERE  
Monsieur Florent DUPRIEZ  
Madame Hélène DEMAN  
Madame Patricia LAMBERT

Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ  
Madame Maria BOISANTÉ  
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT  
Madame Françoise GAUDOT

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid BENYACHOU

**POINT 1.1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 15 FÉVRIER ET 7 MARS 2016**

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 15 février et 7 mars 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

**POINT 1.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

- **Décision n°07 du 23 février 2016** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le contrat déterminant la nature des accords convenus avec la compagnie « Ololo-Théâtre en tous lieux » domiciliée 2 rue du Pressoir 61700 DOMFRON représentée par Madame Monique BRICIER, pour la prestation intitulée « Dans ma valise » organisée à la bibliothèque le dimanche 4 décembre 2016 à 15h30 pour un montant de 800 €.
- **Décision n°08 du 23 février 2016** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le contrat déterminant la nature des accords convenus avec l'association «C'est-à-dire » domiciliée 7 faubourg du Grand Mouësse 58600 FOURCHAMBAULT représentée par Monsieur Mathias BERLABI, pour la prestation intitulée « Lune et l'autre » de Thierry Bénéteau pour deux représentations le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 9h30 et 10h15 ainsi que deux représentations le samedi 3 décembre 2016 à 10h et 11h à la bibliothèque, pour un montant de 1 400 €.
- **Décision n°09 du 23 février 2016** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le contrat déterminant la nature des accords convenus avec l'association «C'est-à-dire » domiciliée 7 faubourg du Grand Mouësse 58600 FOURCHAMBAULT représentée par Monsieur Mathias BERLABI, pour la prestation intitulée « Barbouillot d'pain sec » de Michel Boutet pour une représentation le samedi 3 décembre 2016 à 20h30 à la bibliothèque, pour un montant de 995 €.
- **Décision n° 10 du 11 mars 2016** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer la convention de partenariat avec l'association « Fitness and Fight » sise 55 rue Dionet 77240 VERT-SAINT-DENIS, représentée par Mme Malika KETTOU qui proposera, dans le cadre de la manifestation des « Œufs de Pâques » une activité sportive le dimanche 27 mars 2016 de 10h30 à 12h30 à la Ferme des Arts, pour un coût de 100 € TTC.

**POINT 2.1 : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2015 ET AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2016**

VU l'avis de la Commission Finances du 25 mars 2016,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 5 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN)
- nombre d'abstention(s) : 1 (M. EUDE)

➤ **DÉCIDE** de reprendre de façon anticipée les résultats 2015 tels que suit :

\* En section de fonctionnement après affectation 1068 (002) : + 982 281,45 €

\* En section d'investissement (001) : - 36 998,02 €

➤ et d'affecter au financement de la section d'investissement du BP 2016 (article 1068) : 32 452,60 €

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS, délibération adoptée le : 4 avril 2016	
A. Résultat estimé de fonctionnement	436 186,14
B. Résultats antérieurs reportés	578 547,90
C. Résultat à affecter si C négatif, report du déficit ligne D 002	1 014 734,04
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 36 998,02
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	4 545,42
Besoin de Financement	32 452,60
AFFECTATION	1 014 734,04
Affectation en réserves R1068 en investissement	32 452,60
Report en fonctionnement R002	982 281,45

**POINT 2.2 : BUDGET PRIMITIF 2016**

VU la Commission Finances du 25 mars 2016,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 APPROUVE le budget primitif 2016, chapitre par chapitre :

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	TOTAL 2016	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
011 - charges à caractère général	1 876 500,00 €	23	6 (1)	0
012 - charges du personnel	5 670 000,00 €	23	1 (2)	5 (3)
014 - atténuation de produits	35 000,00 €	23	0	6 (1)
65 - autres charges	1 435 700,00 €	23	5 (3)	1 (2)
Total des dépenses de gestion courante	9 017 200,00 €			
66 - charges financières	116 000,00 €	23	5 (3)	1 (2)
67 - charges exceptionnelles	5 800,00 €	23	5 (3)	1 (2)
Total des dépenses réelles	9 139 000,00 €			
023 - virement à la section investissement	769 080,45 €	23	0	6 (1)
042 - dotations aux amortissements	395 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des dépenses d'ordre	1 164 080,45 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>10 303 080,45 €</b>			

Résultat négatif reporté				
--------------------------	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 303 080,45 €</b>			
---	------------------------	--	--	--

(1) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : M. EUDE

(3) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	TOTAL 2016	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
70 - produits des services	763 000,00 €	23	0	6 (1)
73 - produits des impositions	6 653 800,00 €	23	6 (1)	0
74 - participations et dotation	1 648 999,00 €	23	0	6 (1)
75 - autres recettes	100 000,00 €	23	0	6 (1)
013 - atténuation de charges	100 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des recettes de gestion courante	9 265 799,00 €			
76 - produits financiers				
77 - produits exceptionnels	5 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des recettes réelles	9 270 799,00 €			
042 - travaux en régies	50 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des recettes d'ordre	50 000,00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>9 320 799,00 €</b>			

Résultat positif reporté	982 281,45 €			
--------------------------	--------------	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 303 080,45 €</b>			
---	------------------------	--	--	--

(1) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	RAR 2015	TOTAL 2016	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
20 - frais d'études	48 331,50 €	648 798,50 €	23	5 (3)	1 (2)
21 - immobilisations corporelles	159 467,39 €	1 098 832,61 €	23	5 (3)	1 (2)
23 - travaux en cours	3 087,00 €	759 373,03 €	23	5 (3)	1 (2)
Total des dépenses d'équipement	210 885,89 €	2 507 004,14 €			

10 - dotations versées					
13 - subvention versées					
16 - remboursement emprunt		405 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des dépenses financières		405 000,00 €			
040 - travaux en régie		50 000,00 €	23	0	6 (1)
041 - opérations d'ordre patrimoniales		150 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des dépenses d'ordre		200 000,00 €			
TOTAUX	210 885,89 €	3 112 004,14 €			

Résultat négatif reporté		36 998,02 €			
--------------------------	--	-------------	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	210 885,89 €	3 149 002,16 €			
-------------------------------------	--------------	----------------	--	--	--

(1) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : M. EUDE

(3) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR 2015	TOTAL 2016	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
13 - subventions reçues	70 899,01 €	573 325,99 €	23	5 (3)	1 (2)
16 - emprunts		575 000,00 €	23	6 (1)	0
Total des recettes d'équipement	70 899,01 €	1 148 325,99 €			
10 - dotation		249 630,00 €	23	0	6 (1)
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé		32 452,60 €	23	0	6 (1)
024 - produits de cessions	144 532,30 €	399 967,70 €	23	0	6 (1)
Total des recettes financières	144 532,30 €	682 050,30 €			
021 - virement de la section fonctionnement		769 080,45 €	23	0	6 (1)
040 - dotations aux amortissements		395 000,00 €	23	0	6 (1)
041 - opérations d'ordre patrimoniales		150 000,00 €	23	0	6 (1)
Total des recettes d'ordre		1 314 080,45 €			
TOTAUX	215 431,31 €	3 144 456,74 €			

Résultat positif reporté					
--------------------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	215 431,31 €	3 144 456,74 €			
-------------------------------------	--------------	----------------	--	--	--

(1) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE

(2) : M. EUDE

(3) : Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN

### POINT 2.3 : APPROBATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI ET LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

VU la Commission Finances du 25 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 29

- nombre de votes « pour » : 23

- nombre de votes « contre » : 6 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE)

➤ DÉCIDE de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 de la façon suivante :

Taxe d'habitation (TH)	17,20
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	31,17
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	80,70

➤ DIT que la recette correspondante est inscrite au budget primitif 2016.

**POINT 2.4 : NOTIFICATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BALORY**

VU la Commission Finances du 25 mars 2016,

CONSIDÉRANT que le montant estimé des travaux s'élève à 3 799 000 € HT et la proposition initiale du candidat à 4 500 000 € HT,

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu à compter du 10 mars 2016, à l'issue desquelles le montant du projet sur esquisse + est de 4 120 000 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 29

- nombre de votes « pour » : 23

- nombre d'abstentions : 6 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, M. EUDE)

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché de maîtrise d'œuvre à ATELIER 2A+ pour un montant arrêté à 4 120 000 € HT.

**POINT 2.5 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DU LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'IMPRESSION ET DE LIVRAISON DE DOCUMENTS, DE DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ET ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT ET DE SON SUPPLÉANT**

VU la Commission Finances du 25 mars 2016,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Commune de pouvoir passer un marché avec plusieurs autres collectivités dans un domaine répondant aux mêmes contraintes pour chacun des membres du groupement,

CONSIDÉRANT l'intérêt de passer un marché pour permettre d'obtenir des prix plus avantageux,

CONSIDÉRANT que le présent groupement est constitué entre les Villes de Lieusaint, Vert-Saint-Denis, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

➤ DÉCIDE de conclure une convention de groupement avec les Villes de de Lieusaint, Vert-Saint-Denis, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple, pour la préparation, la passation et la signature d'un marché d'impression et de livraison de divers supports de communication et d'information,

➤ DÉCIDE d'accepter la désignation de la commune de Lieusaint comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive,

➤ DONNE pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

➤ DÉSIGNE comme représentants de la Commune de Vert-Saint-Denis au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre au groupement : Titulaire : Martine AMRANE - Suppléant : Serge BARDY

➤ AUTORISE le Maire à signer la convention (consultable en mairie) et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention.

**POINT 2.6 : ATTRIBUTION 2016 D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

VU la Commission des Finances du 25 mars 2016,

CONSIDÉRANT les dossiers de demande de subvention transmis par les associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 29

- nombre de votes « pour » : 28

- nombre d'abstention(s) : 1 (M. DEMARQUAY)

➤ DIT que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2016.

➤ ATTRIBUE les subventions aux associations, conformément au tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subventions demandées 2016	Subvention 2016
Albumine.prod	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Arts Verts	1 500,00 €	1 500,00 €	1 100,00 €
Association du Bois du Canton	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Choeur du Balory	800,00 €	800,00 €	700,00 €
Chorale Chantevert	450,00 €	550,00 €	450,00 €
Club des anciens	2 800,00 €	3 000,00 €	2 800,00 €
Club Culture et Loisir du Balory	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Comité de jumelage Espagne	700,00 €	400,00 €	400,00 €
Comité de jumelage Keur Macène	1 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Commerçants du marché de Vert-Saint-Denis	900,00 €	1 000,00 €	800,00 €
DDNA	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Don du sang bénévole de Cesson / Vert-Saint-Denis	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Elan 2	650,00 €	1 200,00 €	650,00 €
FNACA	200,00 €	250,00 €	200,00 €
Jardin familiaux de Melun	400,00 €	800,00 €	400,00 €
La maison d'école	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les amis de Louise Michel	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les bébés de Sénart	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Les p'tits monstres	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Les restos du cœur	2 200,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €
Lire @ Sénart	250,00 €	300,00 €	250,00 €
Lueurs et Couleurs	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Partage 77 / La rose des vents	800,00 €	800,00 €	500,00 €
Plaisirs Créatifs	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Pouilly en fête	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Prévention routière	100,00 €	100,00 €	100,00 €
relais de Sénart	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €
Scrabblacesson	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Secours populaire	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Société Melunaise Timbrologie	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Sospontendo	300,00 €	1 500,00 €	300,00 €
Tintinnabule	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Un bouchon une espérance	50,00 €	100,00 €	100,00 €
Cafés et Sodas Plurilingues	0,00 €	250,00 €	250,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>20 350,00 €</b>	<b>26 800,00 €</b>	<b>21 800,00 €</b>

### POINT 3.1 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

VU la Commission Finances du 25 mars 2016,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDÉRANT que le calcul de l'enveloppe globale est égale au total de l'indemnité maximale du Maire (55 % de l'indice brut 1015) et du produit de 22 % de l'indice brut 1015 multiplié par le nombre d'adjoints, soit :  $55\% + (8 \times 22\%) = 231\%$ ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté ;

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 1 (M. EUDE)
- nombre d'abstention(s) : 5 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, Mme LAMBERT pouvoir à Mme GAUDOT, M. DUMOULIN)

➤ DÉCIDE, AVEC EFFET AU 1<sup>er</sup> mai 2016,

➤ DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux comme suit :

- Maire : 39 % de l'indice brut 1015 (IB 1015 ci-après)
  - 8 adjoints : 18,58 % de l'IB 1015,
  - 5 conseillers municipaux titulaires d'une délégation: 6,19 % de l'IB 1015,
  - 7 conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 1,77 % de l'IB 1015
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux annexé à la délibération

Fonction	Prénom, Nom	Pourcentage indice 1015
Maire	Eric BAREILLE	39
1 <sup>er</sup> adjoint	Maria BOISANTE	18,58
2 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Marc MELLIERE	18,58
3 <sup>ème</sup> adjoint	Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ	18,58
4 <sup>ème</sup> adjoint	Robert LEBRUN	18,58
5 <sup>ème</sup> adjoint	Martine AMRANE	18,58
6 <sup>ème</sup> adjoint	Rachid BENYACHOU	18,58
7 <sup>ème</sup> adjoint	Marie Odile MARCISSET	18,58
8 <sup>ème</sup> adjoint	Isa TOPALOGU	18,58
Conseillers municipaux délégués	Nathalie CHARPENTIER	6,19
	Luc de MONSABERT	6,19
	Chantal VEYSSADE	6,19
	Florent DUPRIEZ	6,19
	Sylvie JAMI	6,19
	Françoise COSTO	1,77
	Françoise CELESTIN	1,77
	Hélène DEMAN	1,77
	Jean-Philippe DEMARQUAY	1,77
	Jessica DELATTRE	1,77
	Ahmed MIMOUNI	1,77
	Serge BARDY	1,77
	<b>TOTAL</b>	<b>230,98</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 8 avril 2016

Le Maire,



Eric BAREILLE